



Jean-Pierre Goulet

Consultant en développement pédagogique

Une série d'articles publiés récemment dans *La Presse*¹ a attiré l'attention sur la violence à l'école (y compris au cégep), principalement sur celle qu'exercent les élèves à l'égard des enseignants et des enseignantes.

L'indiscipline

Je ne suis par certain qu'on puisse parler de violence au collégial. Tout dépend évidemment de la façon dont on définit la chose mais il semble que ce qui se passe dans les collèges n'a pas de commune mesure avec ce qu'on peut observer dans certaines écoles secondaires. Il ne paraît toutefois pas exagéré de parler ici d'indiscipline.

De l'indiscipline, il y en a toujours eue au collégial mais, si je me fie aux dires de nombreux professeurs, elle est devenue, depuis quelques années, plus fréquente, plus répandue, plus visible.

L'indiscipline se manifeste de façons diverses ; on ne peut accuser les élèves de faire preuve de manque d'initiative dans ce domaine. Un tel suit le cours avec son baladeur à un niveau sonore si élevé que le professeur peut l'entendre ; un autre arrive systématiquement en retard, et dérange tout le monde ; une autre (égalité des sexes oblige) se lève pendant l'exposé du professeur pour aiguïser son crayon ou pour aller s'acheter un sac de « chips » qu'elle revient tranquillement manger dans la classe. On peut également considérer comme des marques d'indiscipline, dans une certaine mesure du moins, le sommeil profond et prolongé durant le cours, le refus de faire les travaux demandés, les départs avant la fin du cours, etc. « Ces manifestations ne sont pas nouvelles, c'est leur intensité qui inquiète. Et le naturel avec lequel elles se font. Essayez de convaincre un étudiant, aujourd'hui, qu'il y a quelque chose de répréhensible dans son comportement !² »

Le respect

Je laisse aux sociologues et psychologues le soin d'identifier et d'analyser les tenants et aboutissants de la question. Le sens commun nous permet toutefois de croire que l'indiscipline manifeste, souvent et chez plusieurs élèves, un manque de respect, autant des personnes que de la mission éducative de l'école. Or, dans une perspective de formation fondamentale, il s'agit là d'un domaine d'intervention privilégié, personne ne pouvant nier que le respect constitue une valeur fondamentale.

De la discipline... à la discipline

On peut donc accepter d'emblée que l'éducation au respect fasse partie des grands objectifs de formation d'un collève. En conséquence, il faudrait, à travers différentes activités, amener les élèves à réfléchir sur le respect, sur les conséquences du manque de respect, les amener aussi à s'observer pour mieux se comprendre... Ainsi, se dit-on, on aura fait beaucoup plus que régler des problèmes de discipline.

Cette attitude aidante, développementale pourrait-on dire, si générale soit-elle, pose cependant quelques problèmes.

L'éducation au respect peut demander passablement de temps et d'effort aux éducateurs, surtout face à des élèves – ils sont, semble-t-il, de plus en plus nombreux – qui manifestent des lacunes graves d'apprentissage dans ce domaine et, en bout de piste, donnent très peu de résultats. Sans compter que ces élèves, par leurs comportements, risquent d'empêcher leurs camarades d'apprendre et drainent souvent l'énergie du professeur qui, justement, cherche à éduquer au respect et à enseigner les quelques autres choses qui font partie de la formation collégiale à quelque cent cinquante élèves par trimestre.

« Les droits et libertés »

On peut sortir de ce cercle vicieux si l'on envisage l'indiscipline sous l'angle des « droits et libertés ». D'aucuns trouveront paradoxal de prendre en considération un tel champ d'intervention alors que, pour plusieurs, la question des droits et libertés a contribué à l'augmentation de l'indiscipline. On comprendra qu'il est ici également question des responsabilités auxquelles sont assortis les droits et libertés.

Le niveau collégial est postobligatoire. Ceux qui y sont ont fait le libre choix de poursuivre des études supérieures. Ils ont le droit (comme à tous les autres niveaux d'ailleurs) à un enseignement de qualité. Et il faut dire au passage que, sur ce plan, les élèves du collégial sont plutôt bien servis si l'on considère l'effort de développement pédagogique qu'a consenti le réseau depuis sa création. Il importe que les élèves soient conscients de ce droit et qu'ils puissent l'utiliser de façon optimale lorsqu'ils se sentent lésés. Par ailleurs, de par le choix même qu'ils ont fait, les élèves ont aussi comme première responsabilité de consentir le temps et l'effort nécessaires pour apprendre ; ils ont aussi comme responsabilité de ne pas nuire à l'enseignement, ni à l'apprentissage de leurs confrères et consœurs. De ces responsabilités, les élèves doivent également être conscients, conscients que si, à travers leurs comportements indisciplinés ils ne les assument pas, ils se disqualifient en quelque sorte à leur droit à un enseignement de qualité et s'exposent à des sanctions.

Des moyens de prévention

Une approche qui repose sur les droits et responsabilités suggère spontanément la création d'un comité de plaintes ou d'arbitrage. De tels comités existent déjà dans certains collèges. Sans mettre en cause leur raison d'être, je crois qu'on devrait y avoir recours de façon exceptionnelle.

Avant de parler de plaintes ou d'arbitrage, il faudrait définir (ou redéfinir) clairement les règles du jeu. Quelques professeurs le font à l'occasion, assez timidement le plus souvent, dans leurs plans d'étude en précisant des règles relatives à la participation. Je crois cependant que de telles clarifications ont beaucoup plus de chances de porter fruit si elles se font au niveau de l'établissement.

Que chaque collègue lance un message clair : *On vient ici pour apprendre* – curieux qu'il faille insister sur une telle évidence – *et certains comportements, certaines attitudes sont incompatibles avec des études supérieures*. Il devrait être possible d'en arriver sans trop de peine à établir, idéalement avec les élèves, une liste minimale de règles à respecter, faute de quoi il pourrait y avoir sanctions ; possible aussi de préciser la nature des sanctions. Chaque département ou chaque professeur pourrait compléter cette liste à sa convenance, ici aussi, idéalement avec l'accord des élèves. Et il faudrait évidemment s'assurer – j'admets que ce n'est pas là la plus mince tâche de l'entreprise – que les éducateurs se conforment, dans leur conduite, aux règles retenues et qu'ils les font respecter.

D'aucuns jugeront cette approche plutôt juridique, voire militaire. On peut cependant procéder sans dramatiser et, pourquoi pas, avec une dose d'humour. Il ne s'agit pas de revenir à l'austérité de la vieille école, au règlement pour le règlement ou à l'obéissance aveugle. Il s'agit simplement de s'entendre sur des règles minimales de comportements compatibles avec des études supérieures. Il ne s'agit pas de « casser » les récalcitrants mais d'invoquer leur « raison raisonnable » en les plaçant, sans complaisance aucune, devant leurs responsabilités. Et n'est-ce pas une bonne façon d'apprendre le respect que d'évoluer dans un milieu où l'on

n'accepte pas d'accrocs aux droits de tous et de toutes à un enseignement et à un apprentissage de qualité ?

Une telle mesure préventive pourrait contribuer, à mon avis, à réduire l'indiscipline. Elle ne peut tout régler cependant. Certains cas devront être traités à la pièce entre les élèves concernés et le professeur qui aura pu en discuter au préalable avec des collègues de travail³. Et, mesure extrême, on pourra faire appel à un comité mandaté pour régler de tels cas.

Agir tout de suite

Certains considéreront sans doute que consacrer du temps et de l'énergie à la discipline constitue l'équivalent d'écraser une noix avec un marteau-pilon. Bien sûr, la discipline ne constituera jamais la pierre angulaire du projet éducatif d'un collège ; mais pour secondaire qu'elle puisse paraître, la question mérite qu'on s'y attarde. La tendance à l'indiscipline est manifeste et rien ne laisse croire qu'elle se renversera d'elle-même. Et l'indiscipline coûte cher parce qu'elle nuit à la qualité de l'enseignement et des apprentissages.

Qui aurait dit, il y a vingt ans, qu'on vivrait ce qu'on vit actuellement dans certaines écoles secondaires... Et quelle sera la situation au collégial dans vingt ans (et même plus tôt) si l'on n'intervient pas maintenant ? Les professeurs sont déjà spécialistes dans leur discipline ; leur demandera-t-on de devenir des spécialistes de la discipline ?

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. OUMET, Michèle, « Des enfants trop libres » dans *La Presse*, 5 au 7 janvier 1993.
2. ROY, Claude, « L'étudiant et moi : le film » dans *Pédagogie collégiale*, vol. 4 n° 3, février 1991, p. 6-8.
3. On trouvera des suggestions d'interventions fort intéressantes dans MISHRA, Dr Arun K., « Dealing with Disruptive Classroom Behavior », *Actes du Congrès Collèges Célébrations 92*, Montréal, AQPC, 1992, atelier 2C28.